



Article scientifique

Article

1928

Published version

Open Access

This is the published version of the publication, made available in accordance with the publisher's policy.

Notes d'eugénique: troubles oculaires se poursuivant à travers trois
générations, hérédité unilatérale

Pittard, Eugène

How to cite

PITTARD, Eugène. Notes d'eugénique: troubles oculaires se poursuivant à travers trois générations, hérédité unilatérale. In: Archives suisses d'anthropologie générale, 1928, vol. 5, n° 1, p. 103–105.

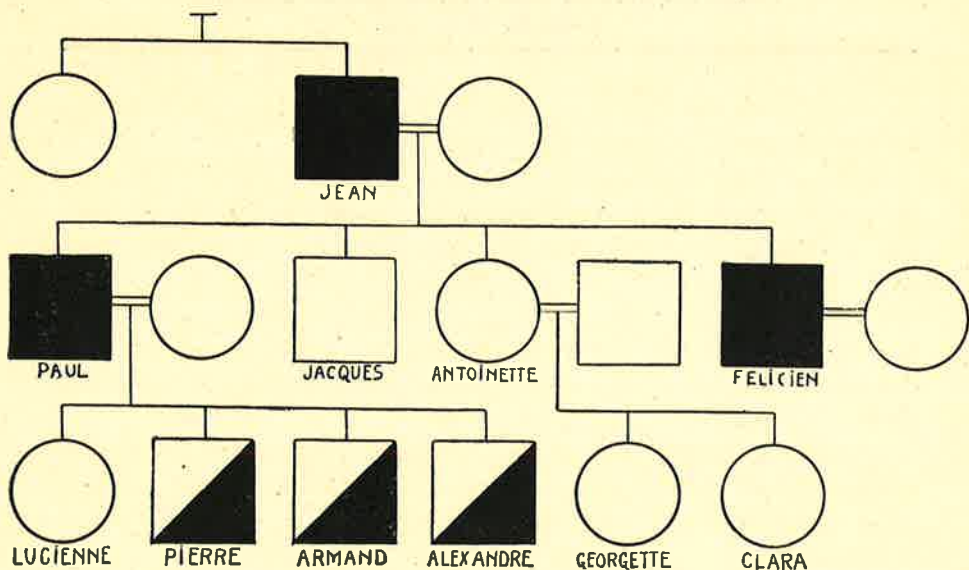
This publication URL: <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:106418>

Notes d'Eugénique.

TROUBLES OCULAIRES SE POURSUIVANT A TRAVERS TROIS GÉNÉRATIONS: HÉRÉDITÉ UNILATÉRALE.

J'apporte ici quelques documents sur un cas d'hérédité n'ayant atteint qu'une partie — toujours la même — des descendants et se manifestant spécialement par des troubles graves de la vue. Il s'agit d'une famille d'industriels, où, au cours de trois générations, les uns et les autres ont occupé des professions diverses. Six personnes du sexe masculin figurent dans cette lignée héréditaire et quatre personnes du sexe féminin. Sur les six personnes du sexe masculin, cinq ont été touchées plus ou moins gravement par l'hérédité du grand-père et du père. Voici, rapidement exposée, la généalogie de ce cas intéressant.

Jean, né en 1829, après traitement d'une maladie d'yeux mal définie et — vraisemblablement mal traitée — (peut-être décollement de la rétine) perd, vers 15-16 ans, un œil. A 49 ans, la cataracte attaque le second œil. Elle est heureusement opérée. Il n'y a dans sa famille aucune hérédité connue de ce genre de maladie. Sa sœur a des yeux normaux, même des yeux excellents.



Jean se marie avec M^{lle} B., dans la famille de laquelle on n'a aucune tare oculaire quelconque, et où l'on ne connaît, parmi les descendants, aucun cas, ni de décollement de rétine, ni de cataracte.

Quatre enfants naissent de cette union, dans l'ordre suivant: Paul, Jacques, Antoinette et Félicien. Jacques et Antoinette n'ont jamais présenté aucun trouble oculaire. Jacques, horloger, meurt à 25 ans. Sa vue n'a jamais rien présenté d'anormal. Antoinette, vivante, a des yeux excellents. Elle est aujourd'hui presbyte.

Paul, l'aîné subit à l'âge de 16 ans — comme son père — une maladie oculaire, ici un décollement de la rétine et perd un œil. L'autre œil, atteint de myopie, est menacé, vers l'âge de 46 ans, de cataracte (retour de l'accident survenu au père à peu près au même âge).

Paul est décédé. On peut dès maintenant retenir ce fait que, chez lui, une double hérédité directe, avec parallélisme chronologique, s'est manifestée: 1^o perte d'un œil vers 15-16 ans; 2^o apparition de la cataracte vers 46 ans — et cette double hérédité apparaît chaque fois à la même période — ou à peu près — de la vie que chez son père.

Félicien dernier né, subit un décollement des deux rétines s'échelonnant de 13 à 17 ans, c'est-à-dire dans les limites chronologiques relevées chez son frère aîné et chez son père.

Paul, Antoinette et Félicien se sont mariés.

Paul épouse M^{lle} S., dans la famille de qui on ne connaît aucune tare

oculaire. Il naît de ce mariage quatre enfants: Lucienne, Pierre, Armand, Alexandre.

Lucienne a de très bons yeux; elle a d'ailleurs une profession qui l'oblige à posséder une vue sans troubles d'aucune sorte.

Pierre, Armand et Alexandre ont tous les trois été atteints au moins de myopie accentuée. Ils sont âgés aujourd'hui de 35 à 42 ans. Ils ont donc franchi le cap redoutable des 15-16 ans. On se rappelle que c'est à ce moment de leur vie que leur grand-père, leur père et leur oncle ont perdu un œil — par décollement de la rétine chez les deux derniers — peut-être par la même maladie chez le premier. Les trois petits-fils de Jean ont tous les trois leurs deux yeux en assez bon état, sauf la myopie accentuée dont il vient d'être parlé. L'hérédité s'atténue.

L'hérédité paternelle, neutralisée en partie par l'hérédité du conjoint, se poursuivra-t-elle dans la prochaine génération, même sous la forme atténuée de la myopie accentuée? Ou verra-t-on réapparaître des cas plus graves? Il faut attendre.

Que se serait-il passé si le nombre des enfants de Paul avait été plus grand, soit comme filles, soit comme garçons? Aurait-on, par exemple, retrouvé l'hérédité du décollement de la rétine?

Antoinette épouse M. K. qui lui, non plus, n'a aucune tare oculaire (sa famille en est également indemne). Il naît de ce mariage deux enfants du sexe féminin, Georgette et Clara. Aucun d'eux n'a présenté de troubles de la vue.

Félicien épouse M^{lle} M. Ils n'ont pas d'enfants.

Dans le cas qui vient d'être relevé, il est intéressant de constater qu'au cours de trois générations des troubles graves de la vue se sont poursuivis, et cela au long d'une hérédité exclusivement paternelle. Pendant deux générations, les individus du sexe féminin ont été épargnés.

E. P.
